

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RFPI-SPEC-20-10-20150618

Date de publication : 18/06/2015

RFPI - Revenus fonciers - Dispositifs "Périssol", "Besson", "Besson ancien" et "Lienemann"

Positionnement du document dans le plan :

RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier

Revenus fonciers - Régimes spéciaux

Titre 2 : Encouragement à la location de logements

Chapitre 1 : Dispositifs "Périssol", "Besson", "Besson ancien" et "Lienemann"

1

Les dispositifs concernés par ce chapitre sont :

- la déduction au titre de l'amortissement Périssol (section 1, [BOI-RFPI-SPEC-20-10-10](#)) ;
- la déduction au titre de l'amortissement Besson-neuf (section 2, [BOI-RFPI-SPEC-20-10-20](#)) ;
- les dispositifs Besson-ancien et Lienemann (section 3, [BOI-RFPI-SPEC-20-10-30](#)).